

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 14 août 2023
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Vingt-trois (23) citoyens sont présents.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général et greffier adjoint
	Linda Lanteigne	Secrétaire exécutive
Sont absents :	Yolan Thomas	Conseiller
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le conseiller Pierre Morais déclare un conflit d'intérêts pour le point 7.7.1 « NID 20825725 ».

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du procès-verbal des réunions précédentes.
 - 5.1 Réunion ordinaire du 10 juillet 2023.
 - 5.2 Réunion extraordinaire du 2 août 2023.

6. Présentation des rapports.
 - 6.1 Finances du 12 juillet 2023.
 - 6.2 Séance de travail du 2 août 2023.
 - 6.3 Plénier du 8 août 2023.
7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
 - 7.1 Demande de modification au Plan rural - Projet Résidences multifamiliales (NID 20699237).
 - 7.1.1 Audiences publiques et annulation de la demande.
 - 7.1.2 Demande de remboursement.
 - 7.2 Demande de modification au Plan rural – Projet pour aménager un entrepôt et une salle d'exposition pour la vente de véhicules de plaisance.
 - 7.2.1 Recommandation de la CSRPA.
 - 7.3 Demande de modification au Plan rural - Projet pour un chenil comme activité professionnelle à domicile.
 - 7.3.1 Recommandation de la CSRPA.
 - 7.4 Modification à l'arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal.
 - 7.4.1 Lecture intégrale de l'arrêté 029-02-2019.
 - 7.4.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 029-02-2019.
 - 7.5 Demande de plébiscite pour la réduction du conseil municipal.
 - 7.6 Demande d'autorisation–Article 98 du Plan rural – Rue W. Richardson.
 - 7.7 CSRPA – Autorisation pour entamer des procédures.
 - 7.7.1 NID 20825725.
 - 7.7.2 NID 20370284.
 - 7.7.3 NID 20123568.
 - 7.8 Arrêt des procédures – NID 20364675.
 - 7.9 Fonds de réserve d'immobilisation générale pour un camion d'incendie.
 - 7.10 Entente de partenariat.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances.
 - 9.1 Correspondances envoyées : no 1 à no 44.
 - 9.2 Correspondances reçues : no 1 à no 9.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

Résolution 2023-181

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5.1 Réunion ordinaire du 10 juillet 2023.

Résolution 2023-182

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 juillet 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5.2 Réunion extraordinaire du 2 août 2023.

Résolution 2023-183

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 2 août 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

6.1 Finances du 12 juillet 2023.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.2 Séance de travail du 2 août 2023.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.3 Plénier du 8 août 2023.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

Résolution 2023-184
Proposé par Chantal Mazerolle
Appuyé par Dianna May Savoie

QUE toute fête annuelle de quartier, incluant les dates, soit affichée sur la page officielle de la municipalité ainsi que toute information liée à l'aspect touristique de la municipalité.

ADOPTÉE

7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

7.1 Demande de modification au Plan rural – Projet résidences multifamiliales (NID 20699237)

7.1.1 Audiences publiques et annulation de la demande.

Résolution 2023-185
Proposé par Dianna May Savoie
Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE suite à une demande officielle de la part du requérant, la demande de modification au Plan rural afin de permettre un projet résidentiel multifamilial comprenant deux (2) bâtiments principaux sur la propriété ayant le NID 20699237 et située sur la rue Zoël Mallais est abolie.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU que les audiences publiques pour la présente demande de modification au Plan rural soient annulées.

ADOPTÉE

7.1.2 Demande de remboursement

Résolution 2023-186
Proposé par Dianna May Savoie
Appuyé par Thérèse Brideau

QUE suite à une demande officielle de la part du requérant, la municipalité accepte de lui rembourser un montant de 1 500,00 \$ suite à l'annulation de sa demande de modification au zonage afin de permettre un projet résidentiel multifamilial comprenant deux (2) bâtiments principaux sur la propriété ayant le NID 20699237 et située sur la rue Zoël Mallais.

ADOPTÉE

7.2 Demande de modification au Plan rural – Projet pour aménager un entrepôt et une salle d'exposition pour la vente de véhicules de plaisance.

7.2.1 Recommandation de la CSRPA.

Résolution 2023-187

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité de révision de la planification (CSRPA) concernant une demande de modification au plan rural afin de permettre un projet pour aménager un entrepôt et une salle d'exposition pour la vente de véhicules de plaisance sur la propriété située au 3381, rue des Affaires et ayant le NID 20908190.

7.3 Demande de modification au Plan rural – Projet pour un chenil comme activité professionnelle à domicile

7.3.1 Recommandation de la CSRPA.

Résolution 2023-188

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Guy Basque

QUE le conseil municipal n'accepte pas la recommandation du Comité de révision de la planification (CSRPA) concernant une demande de modification au zonage afin de permettre un projet pour un chenil comme activité professionnelle à domicile sur la propriété ayant le NID 20140141 et située 4187, rue Foster à Tracadie-Sheila.

ADOPTÉE

7.4 Modification à l'arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal.

Amendement à l'arrêté 029-02-2019

Résolution 2023-189

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Guy Basque

QUE l'arrêté no 029-02-2019 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie » soit modifié à l'article 56.3 pour indiquer un délai maximal de un (1) mois au lieu de trois (3) mois.

5 OUI

4 NON

ADOPTÉE

7.4.1 Lecture intégrale de l'arrêté 029-02-2019.

Résolution 2023-190

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'arrêté no 029-02-2019 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté 029-02-2019.

Lors de la lecture intégrale de l'arrêté 029-02-2019, le maire précise que l'amendement précédemment adopté pour cet arrêté à la présente réunion concernant l'article 56.3 s'appliquera également à l'article 56.1 et à l'article 57.3 (c).

Résolution 2023-191

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 029-02-2019 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

7.4.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 029-02-2019.

Résolution 2023-192

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'arrêté no 029-02-2019 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la 3^e lecture par son titre de l'arrêté 029-02-2019.

7.5 Demande de plébiscite pour la réduction du conseil municipal.

Résolution 2023-193

Proposé par Goeffrey Saulnier

Appuyé par Guy Basque

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, le conseil municipal rejette une demande de plébiscite de la part d'une citoyenne pour la réduction du conseil municipal.

5 OUI

4 NON

ADOPTÉE

7.6 Demande d'autorisation – Article 98 du Plan rural – Rue W. Richardson.

Résolution 2023-194

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Thérèse Brideau

ENTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20151809 conformément à l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre la construction d'un chalet et dont l'accès se fait par l'accès privé intitulé rue W. Richardson à Rivière à la Truite.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes n'ont pas été prises en vertu de l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20151809 et situé sur l'accès privé intitulé rue W. Richardson à Rivière à la Truite.

IL EST ENTENDU QUE la décision du conseil pourrait être révisée suite à l'aménagement d'un cul-de-sac à l'extrémité de la rue W. Richardson, et ce à la satisfaction du département municipal des Travaux publics. Ledit cul-de-sac devant permettre aux véhicules d'urgence d'effectuer un virage de 180 degrés.

ADOPTÉE

7.7 **CSRPA – Autorisation pour entamer des procédures**

Le conseiller Pierre Morais ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil pour la durée du débat et du vote.

7.7.1 **NID 20825725.**

Résolution 2023-195

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

CONSIDÉRANT QUE l'infraction suivante : un aménagement non conforme (agrandissement du bâtiment existant) a été constaté sur la propriété appartenant à Monsieur Calixte Thomas, laquelle propriété est située 268, allée Rita à Tracadie, NB, et porte le numéro d'identification (NID) 20825725 contrevient :

- a) au paragraphe 108(1) de la Loi sur l'urbanisme, L.N.-B. 2017, ch. 19; et
- b) à l'article 15 du Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie.

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'urbanisme, L.N.-B. 2017, ch. 19, et des amendements y apportés afin que les règlements de la Municipalité régionale de Tracadie et les dispositions législatives applicables soient respectés;
- b) au besoin, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services de Me Basile Chiasson, c.r. de l'étude légale Chiasson & Roy Droit afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe a); et
- c) si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le conseiller Pierre Morais reprend son siège.

7.7.2 NID 20370284.

Résolution 2023-196

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Chantal Mazerolle

CONSIDÉRANT QUE l'infraction suivante : un aménagement non conforme (agrandissement du bâtiment existant) a été constaté sur la propriété appartenant à Messieurs Alain Richard, Brian Richard et Madame Sophie Robichaud, laquelle propriété est située 526, rue Georges Ouest à Tracadie, NB, et porte le numéro d'identification (NID) 20370284 contrevient :

- a) au paragraphe 108(1) de la Loi sur l'urbanisme, L.N.-B. 2017, ch. 19; et
- b) à l'article 15 du Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie.

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'urbanisme, L.N.-B. 2017, ch. 19, et des amendements y apportés afin que les règlements de la Municipalité régionale de Tracadie et les dispositions législatives applicables soient respectés;
- b) au besoin, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services de Me Basile Chiasson, c.r. de l'étude légale Chiasson & Roy Droit afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe a); et
- c) si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

7.7.3 NID 20123568

Le conseiller Guy Basque déclare un conflit d'intérêts et sort de la salle du conseil pour la durée du débat et du vote.

Résolution 2023-197

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

CONSIDÉRANT QUE l'infraction suivante : un aménagement non conforme (deux (2) bâtiments principaux sur le même lot) a été constaté sur la propriété appartenant à Madame Aurore Comeau, laquelle propriété est située 25, rue du Quai à Tracadie, NB, et porte le numéro d'identification (NID) 20123568 contrevient :

- a) au paragraphe 108(1) de la Loi sur l'urbanisme, L.N.-B. 2017, ch. 19; et
- b) à l'article 100 du Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie.

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'urbanisme, L.N.-B. 2017, ch. 19, et des amendements y apportés afin que les règlements de la Municipalité régionale de Tracadie et les dispositions législatives applicables soient respectés;
- b) au besoin, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services de Me Basile Chiasson, c.r. de l'étude légale Chiasson & Roy Droit afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe a); et
- c) si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le conseiller Guy Basque reprend son siège.

7.8 Arrêt des procédures – NID 20364675.

Résolution 2023-198

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Joanne Doiron

ENTENDU QUE suite à une demande d'autorisation pour entamer des procédures judiciaires de la part de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, le propriétaire de la propriété ayant le NID 20364675 s'est conformé à la réglementation municipale.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité n'entame pas de procédures judiciaires contre le propriétaire de la propriété ayant le NID 20364675 et que ledit dossier soit fermé.

ADOPTÉE

7.9 Fonds de réserve d'immobilisation générale pour un camion d'incendie.

Résolution 2023-199

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE la résolution 2023-178 adoptée lors de la réunion extraordinaire du 2 août soit modifiée en ajoutant après le montant de 56 300,00 \$ les mots suivants « plus les intérêts accumulés ».

ADOPTÉE

7.10 Entente de partenariat.

Résolution 2023-200

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE la municipalité accepte de signer une entente de partenariat suite aux directives émises en huis clos lors de la séance de travail du 14 août 2023.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

- Aucune.

9. CORRESPONDANCES

9.1 Correspondances envoyées: No 1 à No 44.

Pour information.

9.2 Correspondances reçues: No 1 à No 9.

Reçues : 1, 2, 3, 4, 5 et 9.

Pour information.

No. 6 - Réseau environnemental du NB – Projet visant les municipalités à s’adapter au changement climatique par des solutions climatiques basées sur la nature.

La présente correspondance sera discutée à la prochaine réunion du comité Plénier.

No. 7 - Comité du 10 km Tracadie – Demande de réserver sans frais le mini-parc le 17 septembre 2023 pour la tenue du 10 km de Tracadie et obtenir un prêt d’équipements de la MRT.

Résolution 2023-201

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE la municipalité accepte la demande du Comité du 10 km de Tracadie pour la réservation du mini-parc le 17 septembre 2023 et le prêt d’équipements.

ADOPTÉE

No. 8 - Université du 3^e Âge Tracadie – Demande l’accès gratuit au marché Centre-Ville pour la tenue d’activités de l’organisme.

Résolution 2023-202

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Joanne Doiron

QUE la municipalité accepte la demande de l’Université du 3^e Âge Tracadie pour la réservation du marché Centre-Ville.

ADOPTÉE

10. **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Le conseiller Geoffrey Sauliner invite les citoyens au 61^e pique-nique de Brantville qui aura lieu du 25 au 27 août 2023.
- Le conseiller Geoffrey Sauliner félicite le comité du pont de Haut-Rivière-du-Portage pour son beau travail.
- La conseillère Réaldine Robichaud félicite l'équipe de la municipalité responsable de l'organisation des activités estivales.

Résolution 2023-203

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Joanne Doiron

QUE la municipalité envoie une lettre de remerciements à l'équipe de la municipalité responsable de l'organisation des activités estivales.

ADOPTÉE

- La conseillère Réaldine Robichaud félicite l'équipe de « Spectacle Tracadie » pour son travail et remercie les artistes locaux pour leurs performances.
- La conseillère Réaldine Robichaud émet des commentaires au sujet d'une vidéo la concernant ayant récemment circulé sur les réseaux sociaux.
- La conseillère Rita Benoit félicite les employés de la municipalité pour l'organisation des activités estivales. Elle souhaite également un bon 15 août à tous les Acadiennes et Acadiens ainsi qu'aux nouveaux arrivants. Elle invite les citoyens à assister à la parade du 15 août.
- Le maire Denis Losier émet des commentaires liés à un document concernant la demande d'un moratoire pour le développement d'un projet récréotouristique sur l'ancien champ de tir de Tracadie. Il invite les citoyens à contacter les membres du conseil pour consulter ledit document.
- Le maire Denis Losier émet des commentaires concernant le manque d'information sur la municipalité dans le Guide touristique. Il ajoute qu'une attention particulière devra être apportée sur ce point avec l'agent de communication de la municipalité.
- Le maire Denis Losier souhaite une bonne fête des Acadiens à tous.

11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC

- Aucun.

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une citoyenne émet des commentaires sur la mauvaise qualité du son des réunions lorsqu'elle les écoute à la maison. Elle fait également des commentaires sur les nids de poule dans le chemin donnant accès au Canadian Tire. Elle émet des commentaires concernant le vote qui s'est tenu plus tôt sur la demande de plébiscite.
- Un citoyen fait part de ses préoccupations concernant la demande de réduction du conseil municipal. Il fait également le lien avec le processus de consultation lors du fusionnement de la Municipalité régionale de Tracadie avec le projet « Ensemble vers l'avenir ».
- Une citoyenne émet des commentaires concernant sa demande de plébiscite discutée à la présente réunion. Elle émet également des commentaires au sujet de l'amendement au code de déontologie adopté plus tôt concernant le délai d'un mois pour l'acceptation d'une plainte.
- Un citoyen explique que la municipalité n'a pas donné suite à sa plainte concernant le bruit au camping à Haut-Sheila. Il ajoute avoir demandé par écrit pour une rencontre à ce sujet avec le directeur général ou Léonard Mallet mais que sa demande est restée sans réponse.
- Une citoyenne félicite Stéphanie Sonier et Daniel Haché, employés de la municipalité, pour leur travail au niveau des activités. Elle émet également des commentaires concernant le processus de publicité touristique.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Rita Benoit propose que la réunion soit levée à 20h55 approximativement.

Denis Losier, Maire

Roger Robichaud, Greffier adjoint